

PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 B1V B2 B2V B2V ESSAI

Prérequis

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation. Maîtrise orale et écrite de la langue française. Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage

Durée

Formation initiale 21 heures soit 3 jours (incluant théorie et mise en situation pratique)

Formateurs

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

Dispositifs de suivi

Feuille d'émergence par demi-journée. Attestation de stage. Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur

Lieu de formation

Au sein d'une agence CFPR où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

Méthodes pédagogiques

Exposés multimédias interactifs. Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe. Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité basse tension. Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant

Validation des acquis

Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation. Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Mobilités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Personnes concernées :

Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans le domaine Basse tension (BT): D'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage, de mesure ou de vérification. D'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension.

Objectifs de la formation Habilitation électrique B1 B1V B2 B2V B2V Essai :

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements Basse Tension (selon la norme NF C 18-510). Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (B1). Permettre au personnel d'encadrement d'organiser des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (B2). Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (BC). Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques (BR) ou de mesure, essais et vérification (BE Essais, mesure ou vérifications). Accéder aux locaux HT. (H0). Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : H0 et B1, B1V, BC, BS, BR, B2, B2V, BE Essais, Mesure ou Vérifications..

Contexte:

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions. L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18- 510 comme référence des normes.

PROGRAMME DE FORMATION

Partie théorique

- L'évaluation des risques,
- Les dangers de l'électricité,
- Les nouvelles dispositions réglementaires,
- Les appareillages en Basse Tension,
- Les limites, zones et opérations liées,
- Les équipements de protection,
- Les rôles et titres d'habilitation,
- Procédure et déroulement des travaux hors tension,
- Procédure et déroulement des interventions,
- Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais,
- La procédure en cas d'accident électrique,
- La procédure en cas d'incendie électrique, ,
- Chargé de travaux, rôle et opérations,
- Chargé de consignation, rôle et opérations,
- Chargé d'intervention, rôle et opérations,

Mise en situation pratique

- D'analyser les risques électriques,
- De mettre en œuvre les procédures de consignation,
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante),
- D'évoluer et accomplir son travail dans une zone protégée,
- De rendre compte des difficultés rencontrées,
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie,
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations,
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail,
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.